

Al-Haq a crit plus de 80 États tiers, leur demandant instamment d'agir à l'heure où Israël menace d'emprisonner les directeurs généraux de DCI-Palestine et d'Al-Haq

## Description

Le 22 août 2022



Dimanche 21 août 2022, Al-Haq a envoyé plus de 80 lettres des États tiers, leur demandant instamment d'agir à l'heure où les autorités israéliennes ont convoqué pour interrogatoire les directeurs généraux de deux des organisations d'ONG, les menaçant d'arrestations et d'emprisonnement si leur activité de défense des droits humains continuait.

Le 18 août 2022, à environ 3h du matin, les Forces d'occupation israéliennes (IOF) sont entrées dans Ramallah, pénétrant de force dans les bureaux des six organisations de la société civile palestinienne d'ONG : Al-Haq, Addameer, le Centre Bisan de recherche et développement, Defense for Children International à Palestine (Défense des enfants International à Palestine, DCI-P), l'Union des comités de travailleurs agricoles (UAWC) et l'Union des comités de femmes palestiniennes (UPWC), saccageant leurs locaux et confisquant leur matériel. Les IOF ont également attaqué le siège des Comités des travailleurs de la santé. Au titre de sa loi antiterroriste de 2016 et de l'ordonnance militaire du 3 novembre 2021, Israël a désigné ces organisations comme « terroristes » et « associations illégales ». Ces désignations ont fait l'objet d'une condamnation collective et d'une mise en garde par des experts de l'ONU ; selon eux, l'utilisation abusive par le gouvernement d'Israël de mesures antiterroristes de ce type constitue un danger pour la sécurité de tous.

Jeudi 18 août 2022, suite à une décision de Benny Gantz rejetant le recours formé par Al-Haq et les autres organisations contre leur mise hors la loi, l'ordonnance militaire a pris pleinement effet dans le territoire palestinien occupé (TPO). Yehuda Fox, commandant militaire israélien, a alors conduit une incursion armée dans Ramallah pour imposer par la force la fermeture des six organisations, tentant d'empêcher le travail des défenseurs des droits humains et violant ainsi gravement le droit fondamental à la liberté d'expression et d'association. Des soldats ont scellé les bureaux pour en interdire l'entrée et ont fixé à la porte principale une ordonnance militaire. Ce texte contenait une mise en garde : « les personnes qui administrent l'organisation doivent procéder à sa fermeture, s'abstenir de la gêner et maintenir sa fermeture, dès le moment où elles reçoivent cette injonction ». Les fermetures sont un exemple du mépris d'Israël pour le droit international ; elles constituent la tentative la plus récente d'entrave au travail mené par des organisations respectées de défense des droits humains pour qu'Israël réponde des graves crimes internationaux commis dans le TPO, à savoir des crimes de guerre et

des crimes contre lâ??humanit .

Le 21 ao t 2022,   9h31, les IOF ont convoqu  le directeur g n ral d ?Al-Haq, M. Shawan Jabarin, pour interrogatoire   la base militaire d ?Ofer, proche de Ramallah. L ?homme charg  de la convocation, qui s ?est pr sent  sous le nom de Capitaine Fahed, a inform  M. Jabarin qu ?Isra l et lâ??arm e isra lienne avaient d sign  Al-Haq comme entit  ill gale et organisation terroriste, qu ?elle  tait ferm e et qu ?Isra l n ?autoriserait pas lâ??organisation   rester ouverte et   fonctionner. Cet homme a affirm  faussement qu ?Al-Haq avait des liens avec le Front populaire de lib ration de la Palestine (FPLP) et que M. Jabarin en  tait membre. Il a menac  M. Jabarin, annon ant qu ?il y aurait un prix   payer, y compris un prix personnel concernant Shawan, sous forme d ?emprisonnement, interrogatoires et d ?autres mesures, si Al-Haq continuait   mener ses activit s.

Le m me jour,   14h25, M. Khaled Quzmar, avocat et directeur g n ral de Defence for Children International  ? Palestine (DCI-P) a  t  convoqu  pour un interrogatoire   la base militaire d ?Ofer par un agent du Shin Bet.   15h20, un t moin a dit avoir vu M. Quzmar escort  dans les locaux du Shin Bet. M. Quzmar n ?a pas  t  autoris     tre accompagn  par un conseiller juridique. Deux heures apr s, le Shin Bet lâ??a lib r  et il a eu le droit de rentrer chez lui.

La situation s ?est d sormais fortement d t rior e et les  quipes des six organisations d sign es, en particulier M. Shawan Jabarin et M. Khaled Quzmar, courent un risque grave et imm diat d ?arrestations arbitraires, de poursuites sur la base d ? l ments de preuve secrets, de d tention administrative et d ?appropriation de leurs fonds et de leurs avoirs bancaires ainsi que de ceux des organisations. De plus, le travail humanitaire et de d fense des droits humains de ces organisations est gravement menac  par ces fermetures.

Al-Haq demande de fa on pressante   la communaut  internationale de prendre sans d lai des mesures cibl es et effectives pour prot ger les directeurs g n raux et le personnel des six organisations, qui affrontent aujourd ?hui des menaces portant sur leur existence.

- Intervenir sans d lai pour prot ger M. Khaled Quzmar et M. Shawan Jabarin contre les interrogatoires, les arrestations arbitraires et le placement en d tention ;
- Enjoindre   Isra l d ?annuler en toute urgence et sans d lai la d signation des organisations comme   terroristes  , constituant une violation de la libert  d ?opinion, d ?expression et d ?association assimilable aux actes d ?apartheid et passible de poursuites en vertu de lâ??Article 7(2)(h) du Statut de Rome ;
- Condamner la loi antiterroriste de 2016 et demander instamment son annulation car elle est incompatible avec les principes de l galit , de n cessit  et de proportionnalit  ;
- Demander instamment   Isra l de mettre fin sans d lai   toutes les pratiques et politiques visant   intimider et   r duire au silence les d fenseurs des droits humains, qui violent leur droit   la libert  d ?expression notamment au moyen de la d tention arbitraire, de la torture et d ?autres mauvais traitements, de lâ??institutionnalisation des discours de haine et d ?incitation   la haine, des r vocations de permis de r sidence, des d placements forc s, et d ?autres mesures coercitives ou punitives ;
- Demander aux  tats tiers de continuer leur soutien aux six organisations et d ?accro tre leur financement, y compris le financement de base, et s ?adresser aux institutions financi res dans chacun des  tats afin d ?assurer le transfert de fonds aux six organisations ;

- Exhorter la communauté internationale à exercer des pressions sur Israël afin qu'il abroge sans délai l'ordonnance militaire désignant les six organisations comme des associations illicites, ainsi que l'ordonnance militaire imposant la fermeture des locaux des organisations et criminalisant le travail des six organisations et de leur personnel ;
- Demander à la communauté internationale de considérer ces désignations comme des actes de persécution et d'apartheid, et veiller à ce qu'elles soient poursuivies en tant que crime international ;
- Prendre des mesures concrètes, telles que des restrictions commerciales et des embargos sur les armes, pour faire en sorte qu'Israël soit tenu pour responsable au niveau international quant à ses actes inhumains d'apartheid, incessants et systématiques, notamment la persécution des défenseurs palestiniens des droits humains.

Source : [Al-Haq](#)

Traduction SM pour l'Agence Média Palestine

### Tags

1. al-haq
2. associations
3. organisations
4. terrorisme

**date création**

2022/08/22